

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 30.08.2020	Heure 12h00	Numéro 20.348	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Françoise Gagnaux
Titre : Suppression de l'abonnement général Junior pour étudiant-e-s de 25 à 30 ans dès le 1^{er} janvier 2021
Contenu : <p>La direction des CFF a pris la décision de supprimer, dès le 1^{er} janvier 2021, l'AG Junior pour les étudiant-e-s de 25 à 30 ans. Le prix actuel, en 2^e classe, est de 2'650 francs et passerait à 3'860 francs. Le prix actuel mensuel, en 2^e classe, est de 245 francs et passerait à 340 francs.</p> <p>Sachant qu'il est primordial d'encourager la mobilité en transports publics des étudiant-e-s et que, en plus, nombreux sont ceux qui ont vu leur revenu diminuer suite à la pandémie, cette suppression est vraiment malvenue.</p> <p>Cette question sera discutée en septembre aux Chambres fédérales. Le Conseil d'État peut-il agir auprès des instances compétentes afin que la décision des CFF soit revue et que l'AG Junior étudiant-e-s soit maintenu ?</p>
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Françoise Gagnaux		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :